

# Portail de l'éducation de Historica Canada

## Les Débats de la Confédération: l'Ontario Niveaux intermédiaire

Ce [mini-module](#) a été conçu pour les élèves des niveaux intermédiaires et supérieurs. Il leur permettra de comprendre et d'analyser les idées et les défis clés qui ont précédé la création de l'Ontario et du Québec. Le premier volet traite des débats dans les assemblées législatives provinciales et fédérale, alors que le second volet porte plus particulièrement sur les négociations de traités fondateurs avec les Premières nations. L'enseignement de chaque volet peut se faire indépendamment.

Les activités et documents en annexe aideront les élèves à comprendre la diversité des idées, des engagements, des réussites, des doléances qui sont à la base de la création du Canada.

À la fin de ce mini-module, les élèves seront en mesure :

1. d'utiliser le processus d'enquête historique, de recueillir, d'interpréter et d'analyser des preuves et des données historiques provenant de sources primaires et secondaires variées afin d'examiner les enjeux et les événements d'importance historique pour pouvoir en tirer leurs propres conclusions ;
2. d'améliorer leurs compétences en matière de réflexion sur l'histoire afin de pouvoir déterminer l'importance historique, les causes et les conséquences, la continuité et le changement, et d'adopter une perspective historique ;
3. d'approfondir leur connaissance de leur province ou région du Canada, des droits des minorités, de la démocratie, et de comprendre l'importance d'une réconciliation avec les peuples autochtones.



### Antoine-Aimé Dorion en bref

Né à Sainte-Anne-de-la-Pérade (La Pérade), au Bas-Canada, en 1818, Antoine-Aimé Dorion est issu d'une éminente famille de marchands catholiques qui appuyait depuis longtemps les idées progressistes de l'homme politique et chef rebelle Louis-Joseph Papineau. Après avoir fréquenté l'école et étudié le droit, il est devenu stagiaire en droit. Toutefois, lorsque son père a subi un revers financier, il a assumé un poste de commis débutant à Montréal. Pendant cette période, il a tissé des liens étroits avec l'élite intellectuelle du Bas-Canada, lu des œuvres littéraires et de philosophie, acquis une solide réputation d'avocat, et épousé Iphigénie Trestler. En tant que libéral, il était un ardent défenseur du gouvernement responsable. Il a aidé à fonder l'éphémère Association d'annexion de Montréal et y a travaillé en étroite collaboration avec des protestants anglophones. Pourtant, Dorion était en quelque sorte un modéré du fait qu'il n'appuyait pas l'anticléricalisme qui trouvait un écho favorable parmi les politiciens et décisionnaires du Parti rouge. Il fut élu au gouvernement provincial en 1854 grâce à l'appui des Montréalais anglophones, qu'il a gagnés en promettant le progrès, l'augmentation du nombre de représentants élus et la réciprocité avec les États-Unis. Élu presque aussitôt chef du Parti rouge à l'Assemblée législative, il a continué de chercher l'équilibre entre l'anticléricalisme et la survie de la culture canadienne-française contre les intentions assimilatrices de la population protestante émergente dans la province du Canada. Avant la Confédération, Dorion fut presque toujours membre de l'opposition. Ses seuls moments au pouvoir ont été en tant que co-premier ministre avec George Brown dans l'infortuné gouvernement grit-rouge qui n'a duré que deux jours et un an comme co-premier ministre avec John Sandfield Macdonald de 1863 à 1864.



Photo conservée par Bibliothèque et Archives Canada.

Dorion n'a pas adhéré à la Grande Coalition de 1864 et n'a pas assisté aux conférences de Charlottetown et de Québec. Pendant le débat de l'Assemblée législative sur les résolutions de Québec en 1865, il a mené le Parti rouge dans son opposition à l'accord sur la Confédération. Selon Dorion, le principe fédéral créerait des paliers de gouvernement supplémentaires et inutiles. Comme beaucoup d'hommes politiques du Canada-Est et du Canada Ouest, il soutenait que les résolutions devaient être approuvées par les électeurs de la province. Il craignait fortement que les protestants anglophones de toute l'Amérique du Nord britannique dominent les Canadiens français dans la Chambre des communes.

### [Antoine-Aimé Dorion en bref](#)



### Source primaire : position de John Alexander Macdonald sur la Confédération

*Macdonald, à titre de Vice-Premier ministre de la Province du Canada et membre de la Grande Coalition, était parmi les parlementaires qui ont présenté le projet de loi concernant l'Union.*

*Quand les assemblées législatives de la Province du Canada ont débattu la question de la Confédération en février et mars 1865, John Alexander Macdonald a tenu les propos suivants :*

#### ÉDUCATION ET DROITS DES MINORITÉS

« Relativement à la question de l'éducation, l'honorable M. GALT, dans son discours prononcé à Sherbrooke, a exprimé l'intention du gouvernement à ce sujet en disant qu'une mesure à cet effet serait soumise à la chambre dans le cours de la présente session avant que la confédération n'ait lieu. La minorité protestante du Bas-Canada craint beaucoup que le projet de confédération ne mette en danger ses droits au sujet de l'éducation. Mais je dois dire que le gouvernement se propose, si le projet est adopté par la législature, de soumettre à cette session des modifications à la loi sur l'éducation, qui sauvegarderont pleinement ses droits à ce sujet. Voici ce que j'ai dit, et je ne suis pas allé plus loin : avant l'adoption du plan de confédération, le gouvernement présentera une mesure pour amender la loi sur les écoles du Bas-Canada, de façon à protéger les droits de la minorité, et en même temps à satisfaire la majorité, qui a toujours montré le plus grand respect pour les droits de cette dernière, et qui, je n'en ai aucun doute, continuera de les respecter. »



Photo conservée par Bibliothèque et Archives Canada

#### REPRÉSENTATION SELON LA POPULATION

« Nous savons tous de quelle manière cette question est envisagée par le peuple du Bas-Canada, et que, pendant que le désir du Haut-Canada de s'assurer une juste représentation, devenait de plus en plus vivace, la résistance du Bas-Canada gagnait aussi en énergie... Ce que le Haut-Canada aurait regardé comme un droit à réclamer et à exercer, eut été certainement envisagé par le Bas-Canada comme une injustice et un danger; les Bas-Canadiens, au lieu de concourir de bonne volonté à l'exercice de ce nouveau régime comme nationalité représentée par des chefs et soumise à des principes, n'auraient vu dans ce changement constitutionnel que leurs intérêts menacés, et n'auraient plus écouté que le désir de sauvegarder leurs institutions, leurs lois et leur avenir matériel. (Bravo!) »

[Source primaire : position de John A. Macdonald sur la Confédération](#)

## Document de cours : copie du traité Robinson conclu en l'année 1850 avec les Ojibwas du lac Huron, portant sur la cession de certaines terres à la couronne

Texte tiré du site Web : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028984/1100100028994>.

Ce marché fait et passé ce neuvième jour de septembre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante, au Sault Ste. Marie, dans la province du Canada, entre l'honorable William Benjamin Robinson d'une part, au nom de Sa Majesté la reine, et Shinguaconse, Nebenaigoching, Keokonse, Mishequonga, Tagawanini, Shabokeshick, Dokis, Ponekeosh, Windawgawanini, Shabokeshick, Namassin, Naoquagabo, Wabakekek, Kitchipopegun, par Papasainse, Wagemabé, Pamequonaishaing, chefs, et John Bell, Paqwatchinini, Mashekyash, Ictowekesis, Waquacomick, Ocheek, Metigomin, Watachewana, Minwawapanasse, Shenoquom, Ouingegum, Panaissy, Papasainse, Ashewasiga, Kageshewawetung, Shawonebin, et aussi le chef Maisquaso. (aussi les chefs Muckatamishoquet et Mekis) et Mishoquette, et Asa Waswanay et Pawis, hommes marquants des Indiens ojibwas, habitant et réclamant la propriété des rives est et nord du lac Huron, depuis Penetanguishène jusqu'au Sault Ste. Marie, et de là jusqu'à la baie Batchiwananing, sur la rive nord du lac Supérieur, ensemble avec les îles situées dans le dit lac, vis-à-vis les rives d'iceux et à l'intérieur jusqu'à la hauteur des terres qui séparent le territoire couvert par la charte de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson du Canada, aussi bien que toutes les terres non concédées situées dans les limites du Canada Ouest, auxquelles ils ont de justes droits, de l'autre part, SAVOIR :

Que pour et en considération de la somme de deux mille louis, argent courant et légal du Haut-Canada, à eux payés comptant et pour, en outre, l'annuité perpétuelle<sup>1</sup> de six cents louis, même cours, pour être icelle payée et comptée aux dits chefs et leurs tribus dans une saison convenable de chaque année, donnant avis du lieu qui pourra être choisi à cette fin, eux les dits chefs et hommes marquants au nom de leurs tribus ou bandes respectives, volontairement, pleinement et librement abandonnent par les présentes, cèdent, donnent et transportent à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs à perpétuité, tous leurs droits, titres et intérêts dans et sur tout le territoire ci-dessus décrit, sauf et excepté les réserves mentionnées dans la cédule ci-annexée, lesquelles réserves seront gardées et possédées par les dits chefs et leurs tribus en commun pour leur usage et bénéfice.

Et si les dits chefs et leurs tribus respectives désirent en aucun temps vendre aucune partie des dites réserves, ou d'aucun minéral ou autres productions précieuses d'icelles<sup>2</sup>, les dites réserves seront vendues ou données à bail sur leur demande par le surintendant général des affaires indiennes pour le temps d'alors ou tout autre officier étant autorisé à faire pour leur seul bénéfice et leur meilleur avantage.

Et le dit William Benjamin Robinson, de la première part, au nom de Sa Majesté et du gouvernement de cette province, convient et promet par les présentes de payer et faire payer les sommes d'argent ci-dessus mentionnées, et d'accorder en outre aux dits chefs et leurs tribus le privilège libre et entier de chasser sur le territoire par eux maintenant cédé, et de pêcher dans les

<sup>1</sup> annuité perpétuelle = paiements assurés pour toujours

<sup>2</sup> icelles = celles-ci

[Document de cours : copie du traité Robinson conclu en l'année 1850 avec les Ojibwas du lac Huron.](#)

## **Objectifs du curriculum :**

De façon générale, ce mini module a été conçu pour les groupes de niveaux intermédiaire et supérieur. Ainsi, les activités décrites dans les pages qui suivent répondent aux critères du curriculum de l'Ontario de la 8e année, énoncés au « Volet 1 | Création du Canada : l'Ontario et le Québec »

## **À propos de nous**

D'abord quatre provinces aux abords du Saint-Laurent, le Canada a depuis grandi et le pays compte maintenant dix provinces et trois territoires. Les peuples autochtones et la Couronne ont aussi négocié de nombreux traités qui influencent toujours l'évolution politique de notre pays. À chaque changement vécu par le Canada, ses leaders ont discuté des enjeux, des avantages et des inconvénients de la Confédération.

Avec l'aide de Canadiens de partout au pays, et même à travers le monde, [\*Les Débats de la Confédération\*](#) a numérisé et contribué à préserver plus de 9 000 pages de documents pour le 150e anniversaire du Canada, et ce, dans une multitude de formats qui permettront aux Canadiens de tous les âges d'en apprendre davantage sur le passé de leur pays.